

ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE D'URMATT

Révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal du 10 avril 2018, modifié en date du 17/04/2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 14 mai 2018 à 9h00 au vendredi 15 juin 2018 à 12h00.

Les caractéristiques principales du projet sont :

Définir un développement urbain raisonné : - repenser la localisation et le dimensionnement des zones de développement ; - composer avec les risques et contraintes du territoire ; - promouvoir un urbanisme durable .

Diversifier l'offre en logements et améliorer le cadre de vie : - assurer le maintien de la mixité sociale et intergénérationnelle ; - améliorer la structure urbaine ; - développer les communications numériques.

S'appuyer sur les éléments structurants en matière de déplacements et de transports : - aménager les abords immédiats de la gare ferroviaire ; - conforter les itinéraires de randonnées, de promenades ainsi que le parcours arborisé situé à proximité de la Bruche ; - anticiper les besoins et mener une réflexion sur les points sensibles en matière de stationnement.

Assurer la pérennité des activités existantes et permettre l'accueil de nouvelles activités ; - prendre en compte les activités existantes et conforter les commerces et services de proximité ainsi que la zone de loisirs.

Préserver les espaces les plus sensibles : - assurer l'intégration paysagère des constructions et conserver les habitats favorables aux espèces faunistiques et floristiques.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

M. David ECKSTEIN, Architecte DPLG a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Le siège de l'enquête est la mairie d'Urmatt.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- lundi de 9h00 à 12h00
- mardi de 9h00 à 12h00
- mercredi de 9h00 à 12h00
- jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- vendredi de 9h00 à 12h00

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :

- samedi 26 mai 2018 de 9h00 à 12h00
- lundi 28 mai 2018 de 18h00 à 20h00

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet www.registre-numerique.fr/elaboration-plu-urmatt

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- lundi 14 mai 2018 de 9h00 à 12h00
- samedi 26 mai 2018 de 9h à 12h00
- lundi 28 mai 2018 de 18h00 à 20h00
- mercredi 6 juin 2018 de 9h00 à 12h00
- vendredi 15 juin 2018 de 9h00 à 12h00

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions : - soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie ; - soit en les adressant par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 2 rue de l'Eglise 67280 URMATT ; - soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :

mairie.urmatt@evc.net

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://registre-numerique.fr/elaboration-plu-urmatt>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la mairie pendant la même durée.

Le dossier de P.L.U comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation.

L'aviso de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de révision du P.O.S. en P.L.U. est la commune d'Urmatt représentée par son Maire M. Alain GRISE et dont le siège administratif est situé 2 rue de l'Eglise - 67280 URMATT. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE VILLÉ

Plan local d'urbanisme de la Commune de Neuve-Eglise Déclaration de projet important mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

Par arrêté communal du 23 mars 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet important mis en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Neuve-Eglise pour une durée de 37 jours consécutifs, du lundi 23 avril 2018 à 9h00 au mardi 29 mai 2018 à 17h00.

La caractéristique principale du projet est :

- de permettre la réalisation du projet de bâtiment d'accueil périscolaire pour les enfants des communes de Neuve-Eglise et de Breitenau, à proximité de la salle des fêtes de Neuve-Eglise et de la future école intercommunale.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Madame Frédérique KELLER, Architecte DPLG - Secteur Promotion Immobilière, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête sera la Communauté de Communes de la Vallée de Villé située à BASSEMBERG.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et à la commune de Neuve-Eglise et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté de Communes et de la mairie de Neuve-Eglise :

Communauté de Communes de la Vallée de Villé :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mairie de Neuve-Eglise :

- les mardis et vendredis de 9h00 à 11h00 et de 15h00 à 18h00

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique le samedi 19 mai de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique au siège de la communauté de communes de la Vallée de Villé et à la mairie de Neuve-Eglise, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'adresse suivante : <http://www.cc-cantondelle.fr/pluri/enquetes-publiques/>

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Communauté de Communes le :

- Lundi 23 avril 2018 de 9h00 à 12h00

- Mardi 24 mai 2018 de 14h00 à 17h00

A la mairie de Neuve-Eglise le :

- Vendredi 4 mai 2018 de 15h00 à 18h00

- Samedi 19 mai 2018 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur des registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et à la commune de Neuve-Eglise,

- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la Communauté de Communes sise 1 rue Principale - 67220 BASSEMBERG,

- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :

contact@valleedeville.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de Neuve-Eglise pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de Communes pendant la même durée.

Le dossier de déclaration de projet comporte une évaluation environnementale dans sa note de présentation (volet mise en compatibilité).

L'aviso de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable de la déclaration de projet est la Communauté de Communes de la Vallée de Villé représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc RIEBEL et dont le siège administratif est situé 1 rue Principale - 67220 BASSEMBERG. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'OTTERSWILLER

Révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal du 13 mars 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme de la commune d'OTTERSWILLER pour une durée de 35 jours consécutifs, du vendredi 20 avril 2018 à 14h00 au jeudi 24 mai 2018 à 12h00.

Les caractéristiques principales du projet sont : • en matière d'aménagement, d'urbanisme et de paysage, de faire le choix d'extensions urbaines mesurées afin de préserver les ressources foncières du village, et de maintenir l'architecture traditionnelle dans le centre ancien, garante de l'esprit village ; • de permettre une plus grande diversité architecturale dans les secteurs d'extensions futurs pour favoriser la performance énergétique des nouvelles constructions ; • de préserver des espaces verts intra-urbains dans les projets d'aménagement en respectant l'esprit de la trame paysagère existante ; • en matière d'équipement, à maintenir et valoriser les équipements publics existants, en s'appuyant notamment sur le secteur de la gare, qui occupe une position centrale dans le village, et à envisager la réalisation de services et équipements adaptés aux différentes générations ; • en matière de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, à assurer une préservation des entités naturelles entourant le village ; • à conserver la ceinture de vergers et de boisements, et notamment les espaces naturels au Nord entre OTTERSWILLER et SAVERNE, préserver la colline « leBaris » et les espaces agricoles au-delà de la RD1404 ; • en matière de préservation ou de remise en état des continuités écologiques, à préserver celles formées par les ripisylves en mettant en place des règles strictes et en optant pour un développement urbain et agricole judicieux ; • concernant l'habitat, développer sa mixité afin de répondre aux besoins de tous types de populations, dans le respect des volumes et des prospects locaux, envisager la création d'une MARPA ; • concernant les transports et déplacements, à promouvoir les transports en commun, favoriser le co-voltige et développer les liaisons douces pour favoriser les déplacements intra-urbains et les liaisons sécurisées vers les équipements publics ; • concernant le développement économique, encourager l'installation de commerces de proximité dans la commune, et favoriser la reconversion des sites industriels.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie d'OTTERSWILLER et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- lundis 8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00 ;

- mardis 14h00 – 18h00 ;

- jeudis 8h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00 ;

- vendredis 14h00 – 18h00 ;

- samedis 8h00 – 12h00.

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie d'Otterswiller, aux mêmes jours et heures que ci-dessus. Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.bas-rhin.gouv.fr et sur la page dédiée à OTTERSWILLER sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Saverne, à l'adresse suivante : <http://www.cc-saverne.fr/>

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- vendredi 20 avril 2018 de 14h00 à 17h00

- samedi 05 mai 2018 de 09h00 à 12h00

- jeudi 17 mai 2018 de 17h00 à 20h00

- jeudi 24 mai 2018 de 09h00 à 12h00

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie d'Otterswiller

- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise Mairie d'Otterswiller - 1 Rue Principale - 67700 OTTERSWILLER

- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :

otterswiller.mairie@orange.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune de Hattstatt, à l'adresse suivante.

L'aviso de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale délivré à l'issue de la consultation au cas par cas est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de révision est la commune d'OTTERSWILLER représentée par son Maire Joseph CREMEL et dont le siège administratif est situé à la mairie au 1 Rue Principale 67700 OTTERSWILLER. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE HATTMATT

Plan Local d'Urbanisme - Modification n° 1

Par arrêté municipal du 13/04/2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de HATTMATT pour une durée de 30 jours consécutifs, du lundi 14 mai 2018 à 8h30 au mardi 12 juin 2018 à